Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 035-213501885-20231106-DCM23_84-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le six novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Fabrice DALINO, maire.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

30 octobre 2023

PRÉSENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX - HERITAGE- LE GUELLEC Messieurs BERTRAND - DESSAUGE - GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames Andriamandimby - Birlouet - Chauvin - Huet - Metens - Le Pallec - Pelletier - Richoux - Sauvée

Messieurs DUFFE - GAUTHIER - LE BRAS - NEDELEC - PARTHENAY - THIRION.

PROCURATIONS:

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à Mme RICHOUX
M. BOURGOGNON a donné pouvoir à M. DUFFE
Mme CANOVAS a donné pouvoir à M. GUILLOUET
Mme DAVID a donné pouvoir à Mme CHAUVIN
M. FIERDEHAICHE a donné pouvoir à Mme SAUVEE
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC
M. TILLARD a donné pourvoir à M. THIRION

SECRÉTAIRE: Mme CHAUVIN

FD/PC/SC 23-84

PRINCIPE D'UNE ALIENATION D'IMMEUBLE DE GRE A GRE - PARCELLE AH 43 - ALLEE DES GARENNES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et suivants ;

VU l'avis de la direction de l'Immobilier de l'Etat du 6 septembre 2023 ;

VU l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 19 octobre 2023,

CONSIDERANT que la parcelle AH n°43 – (602 m^2) sise allée des Garennes (lotissement des Tardivières), par sa configuration, ne s'apparente plus à un espace de détente pour les riverains de ce secteur ;

CONSIDERANT que ce terrain, situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUiH), est susceptible d'être cédé à un tiers pour y réaliser une construction ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaire de ce terrain ;

CONSIDERANT que ce terrain est affecté à l'usage direct du public (espace vert de loisirs);

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU

Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX loisirs);
Tél. 02 99 09 00 17

mairie@montfort-sur-meu.bzh www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 13/11/2023 Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID: 035-213501885-20231106-DCM23_84-DE

CONSIDERANT, dès lors que ce bien relève du domaine public et qu'il il ne pourra faire l'objet d'une aliénation qu'après mise en œuvre d'une procédure de déclassement ;

CONSIDERANT la nécessité de la mise en place d'une enquête publique préalable au déclassement de ladite parcelle ;

Après avoir délibéré, à 23 voix pour, 6 abstentions (Mmes METENS, CHAUVIN, DAVID et M. PARTHENAY, THIRION, TILLARD), le Conseil Municipal :

- VALIDE le principe d'une cession de la parcelle AH n°43 (602 m²) telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente;
- **DECIDE** que les frais d'acte et de procédure seront à la charge de l'acquéreur ;
- **PERMET** à Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'enquête publique préalable au déclassement de la parcelle communale concernée ;
- **SURSEOIT** à la décision quant au prix de vente.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,

Pour extrait certifié conforme, Au registre des délibérations

Fabrice DALINO, Maire Mathilde CHAUVIN, Secrétaire de Séance